
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2019 – 17 DU 22 MARS 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement du Projet de construction, de renforcement et de réhabilitation de quarante-quatre (44) adductions d'eau villageoise (AEV) en République du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 08 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

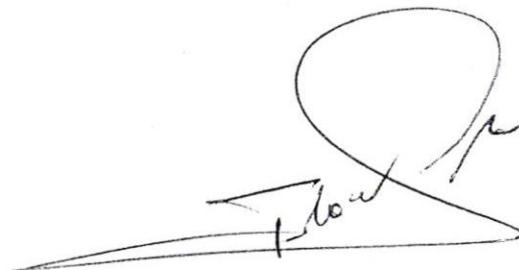
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de trente-sept millions sept cent mille (37 700 000) dollars US équivalant à vingt milliards sept cent trente-cinq millions (20 735 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 19 décembre 2018, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement du Projet de construction, de renforcement et de réhabilitation de quarante-quatre (44) adductions d'eau villageoise (AEV) en République du Bénin.

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 22 mars 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



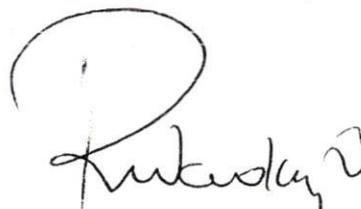
Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Eau et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – MEM 2 – AUTRES MINISTERES 19 – SGG 4
– JORB 1.